



13 FEV. 1997

Société Anonyme au capital de 252 000 Francs
Siège social : 22, Rue Léonce Dupeyrat - 33290 PAREMPUYRE

PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE REUNION DES ADMINISTRATEURS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept,
Le 27 janvier,
A 15 heures,

Les personnes désignées en qualité de seuls membres du futur Conseil d'Administration de la Société Anonyme "2 I D", société en formation, se sont réunis après la signature des statuts, en vue de constituer le bureau du Conseil et d'organiser la direction générale de la Société.

Etaient présents :

- Monsieur Yves GUILLEMAUT,
- Madame Maud Marie Thérèse GUILLEMAUT,
- Monsieur Jean Michel GUILCHER,
- Monsieur Didier Martial Jean-claude GARGAM.

Les Administrateurs nommés par les statuts étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

YG

JMG

DG

Monsieur Jean Michel GUILCHER préside la séance.

Monsieur Didier Martial Jean-Claude GARGAM remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Yves GUILLEMAUT propose sa candidature aux fonctions présidentielles et la soumet au vote des autres administrateurs.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Yves GUILLEMAUT Président du Conseil d'Administration pour la durée de son premier mandat d'administrateur.

Monsieur Yves GUILLEMAUT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une Société Anonyme.

POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En sa qualité de Président, Monsieur Yves GUILLEMAUT assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Uy 96

JMG

DG

Toutefois à titre de règlement intérieur, et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, Monsieur Yves GUILLEMAUT devra obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour :

- acheter ou vendre des biens ou droits immobiliers,
- créer ou supprimer des succursales, agences ou usines,
- acquérir, vendre, louer ou prendre à bail un fonds de commerce,
- hypothéquer ou nantir des biens de la Société à l'exception du matériel et de l'outillage d'équipement,
- prendre une participation dans toute société, accroître, diminuer, aliéner des participations existantes,
- réaliser des investissements d'un montant supérieur à F 50 000.

Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ces pouvoirs.

Le Conseil confère tous pouvoirs à son Président ou à toute autre personne qu'il se substituerait à l'effet de:

- retirer de la Banque Populaire du Sud-Ouest , après immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, la somme de F 252 000 représentant le montant nominal des actions de numéraire souscrites lors de la constitution de la Société et régler les frais et honoraires afférents à cette constitution,
- publier une insertion dans un journal d'annonces légales et effectuer le dépôt au greffe du Tribunal de commerce des documents requis par la loi,
- requérir l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
- signer toutes pièces, quittances et décharges,
- et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

U4 96
JM G
DG

REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

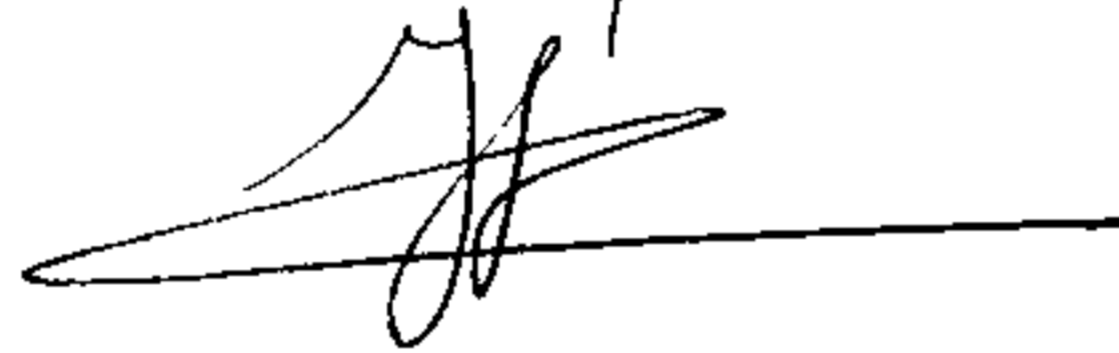
Le Président percevra une rémunération dont les modalités seront fixées par le Conseil d'Administration au cours d'une séance ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Administrateurs.

Y. GUILLENAUT

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur et de P.D.G.



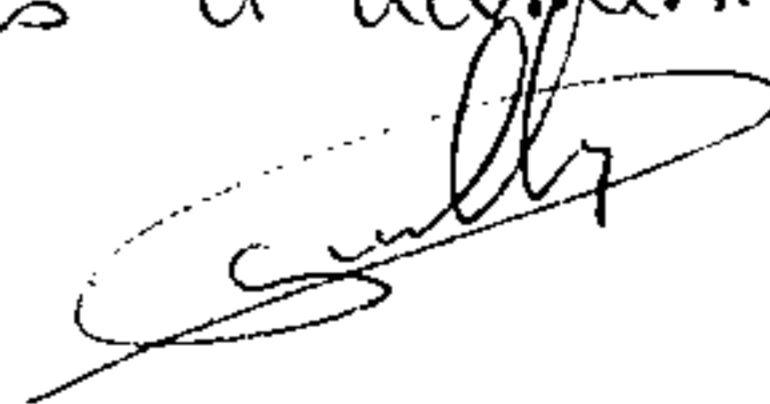
M. GUILLENAUT

Bon pour acceptation des fonctions d'Administrateur



J.-M. GUILCHER

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur



D. Garfain

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur

10/10/10